[Texte]

I would like to leave it on that informal basis, if this committee would allow me to do so, and not have a motion on the books at the present time. I would like comments from Dr. Foster and Mr. Althouse.

Mr. Foster: The model resolution says the chairman, two vice-chairmen, and other members to be named by the chairman, after the usual consultation with the whip, compose a subcommittee on agenda and procedure. I think that pretty well conforms to what we have been doing. If we do not have a motion, who belongs to the subcommittee then?

The Chairman: The clerk has reminded me that we report to the full committee. But in truth, any decision we make there I do not think is binding on this committee until the committee accepts it, althogh in fact we do move ahead on a subcommittee decision. We call witnesses and basically get the committee recommendation accepted that particular time, at the same meeting.

So we do not have any real true authority until we come back to this committee, and we usually end up with three people rather than the five that the motion might suggest.

The clerk has said that if we do not have at least a steering committee, then we would have to go through them motion by motion. So I guess procedurally we have to establish a committee.

Mr. Foster: We may operate very informally, but I think you have to have the formal arrangement in case of dispute.

Mr. Harvard: I do not think we could take the motion as written in item seven, because if you read it literally the NDP are not included. They do not have one of the vice-chairs, so it would have to be changed if you wanted to have Mr. Althouse. I think that all three parties should be represented in this subcommittee.

• 1725

The Chairman: Agreed. This motion would not be acceptable to me for sure.

Mr. Foster: So what we need is the chairman, two vice—chairmen, and two other members. They should be the subcommittee on agenda and procedure, assuming that one of those will be Mr. Althouse or somebody else from the NDP and one will be a government member. That gives the government a majority, and that is the best way to do it. Right?

The Chairman: Okay.

Mr. Foster: I will move that the chairman, two vice-chairmen and two other members—

The Chairman: I do not see any reason why we should not name Mr. Althouse. I am not sure about the other representative from my—

Mr. Foster: And one other member from the NDP and one from the government should be this subcommittee on agenda and procedure.

Mr. Althouse (Mackenzie): We do not presume on my whip. He may decide, although it is not likely, to send someone else. This is his privilege.

nous pouvions certainement rembourser les frais.

[Traduction]

Je préférerais que nous maintenions cette pratique, si le comité l'autorise, et ne pas adopter pour l'instant la motion. J'aimerais savoir ce qu'en pense M. Foster et M. Althouse.

M. Foster: La motion type dit que le président, les deux vice-présidents et d'autres députés désignés par le président, après les consultations d'usage avec le whip, constituent le sous-comité du programme et de la procédure. Cela correspond à ce que nous faisions dans le passé. Si nous n'adoptons pas de motion, qui seront les membres du sous-comité?

Le président: La greffière me rappelle que nous faisons rapport au comité plénier. En réalité, les décisions prises par le sous-comité ne lient pas le comité plénier tant que ce dernier ne les a pas approuvées, bien qu'il se conforme habituellement aux décisions du sous-comité. Nous convoquons des témoins et les recommandations du sous-comité sont approuvées lors de la même réunion.

Ainsi, le pouvoir de décision appartient au comité plénier et les décisions du sous-comité sont habituellement prises par trois députés plutôt que par les cinq prévus dans la motion.

La greffière me dit que si nous ne constituons pas de sous-comité du programme et de la procédure, il faut que nous procédions motion par motion. Par conséquent, nous devons pour des raisons de procédure créer un sous-comité.

M. Foster: Nous pouvons prendre des décisions par consensus, mais il me semble qu'il faut un arrangement formel en cas de différend.

M. Harvard: Je ne crois pas que nous puissions adopter le libellé de la motion donné au point sept de l'ordre du jour, qui, interprété littéralement, n'inclut pas le NPD. La motion ne prévoit pas d'inclure l'un des vice-présidents, de sorte qu'il faudrait la modifier pour que M. Althouse soit inclus. J'estime que les trois partis devraient être représentés au sein de ce sous-comité.

Le président: D'accord. Chose certaine, je trouve moi-même cette motion inacceptable.

M. Foster: Le sous-comité du programme et de la procédure se composerait du vice-président, des deux vice-présidents et de deux autres députés dont l'un serait M. Althouse ou un autre député néo-démocrate et l'autre un député ministériel. Cela donne au gouvernement la majorité et c'est la meilleur façon de procéder. N'est-ce pas?

Le président: D'accord.

M. Foster: Je propose que le président, deux vice-présidents et deux autres députés. . .

Le président: Je ne vois pas pourquoi nous ne nommerions pas M. Althouse. Je ne sais pas qui serait l'autre député de mon. . .

M. Foster: Et un autre député des partis néo-démocrate et conservateur siègeraient à ce sous-comité du programme et de la procédure.

M. Althouse (Mackenzie): Nous ne pouvons pas préjuger de la décision du whip de mon parti. Il pourrait décider, bien que cela soit peu probable, d'envoyer quelqu'un d'autre. C'est son privilège.